

Le présent état doit être déposé par l'agent financier d'un parti inscrit au plus tard trois mois après la fin de chaque année.

Pour l'année se terminant le 31 décembre \_\_\_\_\_.  
Année

Note : Dans le cas d'une année électorale, n'indiquez pas dans le présent état les recettes, les dépenses électorales et les transferts du parti pour la période de campagne électorale dans les circonscriptions électorales où le parti conteste l'élection. Un état distinct contenant ces détails, le formulaire 921 d'Élections Manitoba (État des recettes, des transferts et des dépenses électorales d'un parti inscrit pour une période de campagne électorale), doit être déposé auprès du directeur général des élections dans les quatre mois qui suivent le jour du scrutin.

**Parti inscrit**

NOM

**Vérificateur**

NOM DU VÉRIFICATEUR

NOM DE L'EXPERT-COMPTABLE AUQUEL LES DEMANDES PEUVENT ÊTRE ADRESSÉES (s'il diffère de celui donné ci-dessus)

## DÉCLARATION

Je, soussigné(e), agent financier ou agente financière, dépose par les présentes l'état financier annuel d'un parti inscrit et les annexes justificatives pour l'année indiquée, ainsi qu'un rapport de vérification établi par un vérificateur qualifié. Je déclare que les renseignements que contient le présent document sont, à ma connaissance, véridiques, exacts et complets et sont conformes aux dispositions de la *Loi sur le financement des élections*.

\_\_\_\_\_  
Signature de l'agent financier ou de l'agente financière

\_\_\_\_\_  
Date (aaaa-mm-jj)

## État de l'actif, du passif et de l'excédent (ou du déficit)

### Actif

100	Liquidités	_____	\$
110	Comptes clients	_____	
120	Obligations, actions, autres placements	_____	
	Autres éléments d'actif (précisez)	_____	
130	_____	_____	
140	Terrains, bâtiments et articles d'ameublement	_____	
	Autres éléments d'actif (précisez)	_____	
150	_____	_____	
<b>190</b>	<b>Total de l'actif</b> (total des lignes 100 à 150)	_____	ligne 190 _____ \$

### Passif

200	Comptes créditeurs	_____	\$
	Autres éléments du passif à court terme (précisez)	_____	
210	_____	_____	
220	Prêts (annexez les conventions de prêt)	_____	
	Autres éléments de passif à long terme (précisez)	_____	
230	_____	_____	
<b>250</b>	<b>Total du passif</b> (total des lignes 200 à 230)	_____	\$

### Excédent/(déficit)

260	Excédent/(déficit) au début de l'année	_____	\$
265	Excédent/(déficit) électoral	_____	← <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">formulaire 921, ligne 440</span>
270	Excédent/(déficit) hors période électorale	_____	← <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">ligne 440</span>
<b>275</b>	<b>Excédent/(déficit) à la fin de l'année</b>	_____	
	(total des lignes 260 à 270)		
<b>290</b>	<b>Total du passif et de l'excédent/(du déficit)</b>	_____	ligne 290 _____ \$
	(ligne 250 plus ligne 275)		

# État des recettes, des dépenses et des transferts (À L'EXCLUSION DE LA PÉRIODE DE CAMPAGNE)

(Les revenus de la campagne électorale, les dépenses électorales et les transferts sont déclarés sur le formulaire 921.)

## Recettes

300 Dons	_____	\$	←	ligne 660
310 Transferts reçus des associations de circonscription	_____		←	ligne 700
320 Transferts reçus des candidats officiels	_____		←	ligne 710
330 Activités de financement	_____			
350 Intérêts et revenus de placement	_____			
Autres recettes (précisez)	_____			
360 _____	_____			

**390 Total des recettes** (total des lignes 300 à 360) ligne 390 \_\_\_\_\_ \$

## Dépenses et transferts

400 Dépenses	_____	\$	←	ligne 595
410 Transferts aux associations de circonscription	_____		←	ligne 720
420 Transferts aux candidats officiels	_____		←	ligne 730

**430 Total des dépenses et des transferts** (total des lignes 400 à 420) ligne 430 \_\_\_\_\_ \$

**440 Excédent/(déficit)** (ligne 390 moins ligne 430) ligne 440 \_\_\_\_\_ \$

Reportez à la ligne 270.

## Annexe 1 — Dépenses (Y INCLUS LES DÉPENSES EN NATURE)

---

500	Publicité	_____
505	Affiches, dépliants, articles promotionnels	_____
510	Dépréciation	_____
515	Activités de financement	_____
520	Location de meubles et de matériel	_____
525	Honoraires et traitements	_____
530	Intérêts et frais bancaires	_____
535	Frais juridiques et frais de vérification	_____
540	Location de locaux de réunion	_____
545	Occupation de bureaux (loyer, services publics)	_____
550	Fournitures de bureau et frais de poste	_____
555	Sondages (sondages d'opinion, études de marché)	_____
560	Enseignes et supports	_____
565	Transport, logement et nourriture	_____
570	Téléphone	_____
	Autres (précisez)	_____
580	_____	_____
585	_____	_____

**595 Total des dépenses** (total des lignes 500 à 585)

ligne 595 \_\_\_\_\_ \$

<p>← <b>Reportez à la ligne 400.</b></p>
--



## Annexe 3 — Transferts reçus des associations de circonscription et des candidats officiels

Remplissez la présente annexe si des fonds d'une association de circonscription ou d'un candidat officiel du parti inscrit ont été transférés en dehors de la période de campagne. Les transferts reçus pendant la période de campagne d'une élection ou d'une élection partielle sont consignés sur le formulaire 921.

### A. Transferts reçus des associations de circonscription

Nom de l'association de circonscription (joignez une liste au besoin)	Montant total des transferts reçus de chaque association de circonscription en dollars
<b>Montant total des transferts reçus des associations de circonscription</b>	<b>Ligne 700</b> \$

1. Liste jointe :      Oui \_\_\_\_\_ Non \_\_\_\_\_

↑  
Reportez à la ligne 310.

### B. Transferts reçus des candidats officiels

Nom du candidat officiel (joignez une liste au besoin)	Montant total des transferts reçus de chaque candidat officiel en dollars
<b>Montant total des transferts reçus des candidats officiels</b>	<b>Ligne 710</b> \$

1. Liste jointe :      Oui \_\_\_\_\_ Non \_\_\_\_\_

↑  
Reportez à la ligne 320.

## Annexe 4 — Transferts aux associations de circonscription et aux candidats officiels

Les renseignements suivants doivent être fournis pour les transferts effectués par le parti inscrit au profit de ses associations de circonscription ou de ses candidats officiels, à l'exclusion des transferts faits au cours d'une période de campagne.

### A. Transferts aux associations de circonscription

Nom de l'association de circonscription (joignez une liste au besoin)	Montant total des transferts à chaque association de circonscription en dollars
<b>Montant total des transferts aux associations de circonscription</b>	<b>Ligne 720</b> \$

1. Liste jointe :      Oui \_\_\_\_\_ Non \_\_\_\_\_

↑  
Reportez à la ligne 410.

### B. Transferts aux candidats officiels

Nom du candidat officiel (joignez une liste au besoin)	Montant total des transferts à chaque candidat officiel en dollars
<b>Montant total des transferts aux candidats officiels</b>	<b>Ligne 710</b> \$

1. Liste jointe :      Oui \_\_\_\_\_ Non \_\_\_\_\_

↑  
Reportez à la ligne 420.

## Annexe 5 — Dépenses publicitaires pendant la période préélectorale (période de 90 jours qui précède la période électorale dans le cas d'élections à date fixe)

Remplissez la présente annexe aux fins du calcul du montant des dépenses publicitaires assujetti, pendant la période préélectorale, aux plafonds prévus aux paragraphes 58(1) et 58(4) de la *Loi sur le financement des élections*.

Total des dépenses publicitaires faites pendant la période préélectorale

Publicité (ligne 500) ligne 740 \_\_\_\_\_ \$

Associations de circonscription (ligne 785) ligne 750 \_\_\_\_\_

Particuliers (ligne 790) ligne 760 \_\_\_\_\_

**770 Total des dépenses publicitaires préélectorales assujetti aux plafonds** ligne 770 \_\_\_\_\_ \$  
(total des lignes 740 à 760)

### A. Dépenses publicitaires faites par l'association de circonscription du parti pendant la période électorale\*

Association de circonscription	Montant en dollars
<b>Total ligne 785</b>	<b>\$</b>

### B. Dépenses publicitaires faites par un particulier au nom du parti avec le consentement de ce dernier pendant la période préélectorale\*

Nom du particulier	Montant en dollars
<b>Total ligne 790</b>	<b>\$</b>

\* Joignez une liste distincte au besoin.